



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou désignation du mélange W9051MM  
No. d'enregistrement -  
Synonymes Aucun(e).  
Date de publication 12-03-2018  
Numéro de version 01

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées** Ce produit est une préparation de toner cyan utilisée dans les imprimantes série HP Color LaserJet Managed MFP E87640, HP Color LaserJet Managed MFP E87650, HP Color LaserJet Managed MFP E87660.  
**Utilisations déconseillées** Aucun à notre connaissance.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Identification de la société** HP Schweiz GmbH  
1 Ueberlandstrasse, 4th Floor  
8600 Dübendorf, La Suisse  
**Téléphone** +41 (0) 58 444 5555

### HP Inc. health effects line

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-457-4209  
(Ligne directe) 1-760-710-0048

### HP Inc. Customer Care Line

(Appel gratuit depuis les Etats-Unis) 1-800-474-6836  
(Ligne directe) 1-208-323-2551

E-mail: hpcustomer.inquiries@hp.com

**1.4 Numéro de téléphone d'urgence** +41 44 251 51 51 oder Nr. (24h Notfallnummer) 145

## Section 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 tel que modifié

**Contient :** AMINES QUATERNAIRES, Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures, Dioxyde de titane, Matériaux et articles céramiques, produits chimiques, Pigment cyan, résine de polyester  
**Pictogrammes de danger** Aucun(e).  
**Mention d'avertissement** Aucun(e).  
**Mention de danger** Le mélange ne répond pas aux critères de classification.

#### Conseils de prudence

**Prévention** Non disponible.  
**Intervention** Non disponible.  
**Stockage** Non disponible.  
**Élimination** Non disponible.

**Informations supplémentaires de l'étiquette** Aucun(e).

**2.3. Autres dangers** Aucun à notre connaissance.

## Section 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Informations générales

Nom Chimique	%	N° CAS/n° CE	Numéro d'enregistrement REACH	Numéro index	Notes
résine de polyester	<74	Secret commercial	-	-	
<b>Classification :</b>	-	-			
Matériaux et articles céramiques, produits chimiques	<15	Secret commercial	-	-	
<b>Classification :</b>	-	-			
Pigment cyan	<15	Secret commercial	-	-	
<b>Classification :</b>	-	-			
Cires de paraffine et cires hydrocarbures	<15	Secret commercial	-	-	
<b>Classification :</b>	-	-			
AMINES QUATERNAIRES	<10	Secret commercial	01-2119379499-16-xxxx	-	
<b>Classification :</b>	-	-			
Dioxyde de titane	<1.5	Secret commercial	01-2119489379-17-XXXX	-	
<b>Classification :</b>	-	-			

## Section 4: Premiers secours

Informations générales Non disponible.

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener immédiatement la personne au grand air Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Nettoyer soigneusement les parties atteintes à l'eau et au savon doux. Si l'irritation se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Contact avec les yeux</b>	Ne pas frotter les yeux. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire et tiède (à jet doux) pendant au moins 15 minutes ou jusqu'à ce que les particules soient éliminées. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche à l'eau. Boire un à deux verres d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Difficultés respiratoires. Toux.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Non disponible.

## Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Non disponible.

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyen d'extinction approprié</b>	poudre ABC, mousse et de l'eau. Mousse résistante à l'alcool.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser de jet d'eau.

<b>5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange</b>	A l'instar de la plupart des matières organiques sous forme de poudre, le toner peut former des mélanges air-poussière explosifs en cas de dispersion fine dans l'air
<b>5.3. Conseils aux pompiers</b>	
<b>Equipements spéciaux pour la protection des intervenants</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection. Porter un ensemble complet d'équipement de protection incluant des lunettes et des gants de protection contre les produit chimiques.
<b>Procédures spéciales de lutte contre l'incendie</b>	Si l'imprimante prend feu, procéder de la même manière qu'en cas de feu d'origine électrique.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Aucun n'est établi.

---

## Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

<b>6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence</b>	
<b>Pour les non-secouristes</b>	Veiller à ne pas inhaler de poussière. Se laver soigneusement après la manipulation d'une fuite. Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Assurer une ventilation adéquate. Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Le personnel d'intervention d'urgence doit porter des appareils respiratoires autonomes.
<b>Pour les secouristes</b>	Non disponible.
<b>6.2. Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter la dispersion de poussières ou de matières contaminées. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.
<b>6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	Non disponible.
<b>6.4. Référence à d'autres rubriques</b>	Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8. Voir également la section 13, Procédures d'élimination

---

## Section 7: Manipulation et stockage

<b>7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</b>	Utiliser un système d'aération local. Prendre les précautions nécessaires contre l'électricité statique. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Relier à la terre et lier les conteneurs entre eux pour le transport du produit. Éviter l'inhalation de poussière et le contact avec la peau et les yeux. Tenir à l'écart de sources de chaleur excessive, d'étincelles et de flammes.
<b>7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités</b>	Tenir hors de portée des enfants. Se laver les mains après manipulation. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever les vêtements contaminés et laver soigneusement la peau à l'eau et au savon après l'achèvement du travail. Conserver au sec dans un récipient hermétique. Entreposer à température ambiante
<b>7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Non disponible.

---

## Section 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

##### La Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail

Composants	Type	Valeur	Forme
Cires de paraffine et cires d'hydrocarbures	VME	2 MG/M3	Émanations et poussières respirables.
Dioxyde de titane	VME	3 MG/M3	Poussière respirable.

**Valeurs limites biologiques** Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour ce ou ces ingrédients.

**Procédures recommandées de contrôle** Non disponible.

**Doses dérivées sans effet (DDSE)** Non disponible.

**Concentrations prédites sans effet (PNEC)** Non disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures techniques appropriées** Utiliser dans une zone correctement ventilée.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Informations générales** Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux.

**Protection de la peau**

<b>Protection des mains</b>	Les gants en caoutchouc sont recommandés. Se laver les mains après manipulation.
<b>- Autres</b>	Porter une combinaison de protection.
<b>Protection respiratoire</b>	Dans des conditions normales d'utilisation, aucun appareil de protection respiratoire individuel n'est requis.
<b>Risques thermiques</b>	Non disponible.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
<b>Contrôle d'exposition de l'environnement</b>	Ne pas laisser le produit renversé s'introduire dans le réseau public d'écoulement des eaux usées ou dans des cours d'eau ouverts.

## Section 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Poudre fine
<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	solide
<b>Couleur</b>	Cyan
<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible
<b>pH</b>	non applicable
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	Pas d'information disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	non applicable
<b>Point éclair</b>	non applicable
<b>Taux d'évaporation</b>	Non disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Non disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	
<b>limite inférieure d'inflammabilité (%)</b>	Ininflammable
<b>limite supérieure d'inflammabilité (%)</b>	Non disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	non applicable
<b>Densité de vapeur</b>	non applicable
<b>Solubilité(s)</b>	
<b>Solubilité (dans l'eau)</b>	Insoluble in water. Partially soluble in toluene, chloroform and tetrahydrofurane
<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau)</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	Donnée non disponible
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	non applicable
<b>Propriétés explosives</b>	Non disponible.
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucune information disponible.
<b>9.2. Autres informations</b>	Non disponible.
<b>Pourcentage de composés volatils</b>	0 % évalué
<b>densité</b>	1.2 g/ml

## Section 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1. Réactivité</b>	Non disponible.
<b>10.2. Stabilité chimique</b>	Stable dans des conditions normales de stockage.
<b>10.3. Possibilité de réactions dangereuses</b>	Non disponible.
<b>10.4. Conditions à éviter</b>	Risque d'explosion de poussière. Chocs et dommages physiques.
<b>10.5. Matières incompatibles</b>	Aucune information disponible.
<b>10.6. Produits de décomposition dangereux</b>	Donnée inconnue.

## Section 11: Informations toxicologiques

Informations générales	Non disponible.
<b>Informations sur les voies d'exposition probables</b>	
<b>Inhalation</b>	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance n'est pas présumée présenter un danger par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Le contact avec la peau peut provoquer une légère irritation.
<b>Contact avec les yeux</b>	Le contact avec les yeux peut provoquer une légère irritation.
<b>Ingestion</b>	L'ingestion est une source d'exposition peu probable.
<b>Symptômes</b>	Non disponible.

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. DL50/orale/rat >5000mg/kg

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Matériaux et articles céramiques, produits chimiques		
<b>Aigu</b>		
<b>Dermale</b>		
DL50	lapin	> 2500 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	rat	> 2.3 mg/l, 4 Heures > 0.888 mg/l
<b>Oral(e)</b>		
DL50	rat	> 2000 mg/kg
<b>Corrosion/irritation cutanées</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non répertorié comme irritant (OCDE 404)	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Non répertorié comme irritant (OCDE 405)	
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Mutagénicité des cellules germinales</b>	Négative, aucun signe de potentiel mutagène (test d'Ames : salmonelle typhimurium) Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
<b>Carcinogénicité</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

AMINES QUATERNAIRES (CAS Secret commercial)	3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.
Dioxyde de titane (CAS Secret commercial)	2B Peut-être cancérogène pour l'homme.

<b>Toxicité reproductrice</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Informations sur les mélanges et informations sur les substances</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	Les données complètes de toxicité ne sont pas disponibles pour cette formule particulière Voir la section 2 pour connaître les risques potentiels pour la santé et la section 4 pour obtenir des informations sur les mesures de premiers secours.  In a study in rats (H.Muhle) by chronic inhalation exposure to a typical toner, a mild to moderate degree of lung fibrosis was observed in 92% of the rats in the concentration(16mg/m3) exposure group, and a minimal to mild degree of fibrosis was noted in 22% of the animals in the middle (4mg/m3) exposure group. But no pulmonary changes was reported in the lowest (1mg/m3) exposure group, the most relevant level to potential human exposures.

## Section 12: Informations écologiques

**12.1. Toxicité** Non disponible.

Composants	Espèce		Résultats d'essais
Matériaux et articles céramiques, produits chimiques (CAS Secret commercial)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aigu</i>			
Algue	CE50r	Algue	184.6 mg/l, 72 h
Crustacé	CE50	Invertébrés (Invertébrés)	1.9 mg/l, 48 h
Poisson	CL50	Poisson	457 mg/l, 96 h
<i>Chronique</i>			
Poisson	CE50	Poisson	0.151 mg/l, 7 d
	CL50	Poisson	1.94 mg/l, 16 d
<b>12.2. Persistance et dégradabilité</b>	Non disponible.		
<b>12.3. Potentiel de bioaccumulation</b>	Non disponible.		
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)</b>	Non disponible.		
<b>Coefficient de bioconcentration (BCF)</b>	Non disponible.		
<b>12.4. Mobilité dans le sol</b>	Non disponible.		
<b>12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB</b>	Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.		
<b>12.6. Autres effets néfastes</b>	Non disponible.		

## Section 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets résiduels** Non disponible.

**Emballages contaminés** Non disponible.

**Code des déchets UE** Non disponible.

**Informations / Méthodes d'élimination** Eliminer conformément aux règlements nationaux, régionaux et locaux. Ne pas broyer la cartouche de toner, sauf si des mesures de prévention des explosions de poussière sont prises. Ne pas jeter toner container au feu ; s'il est chauffé, toner container peut provoquer de graves brûlures. Ne pas incinérer. Ne pas laisser cette substance se déverser dans les égouts/alimentations d'eau.

Le programme de recyclage HP Planet Partners pour cartouches (marque commerciale) permet un recyclage simple et pratique des cartouches HP jet d'encre et LaserJet. Pour obtenir des informations et connaître la disponibilité de ce service dans votre région, consultez le site Web à l'adresse <http://www.hp.com/recycle>.

## Section 14: Informations relatives au transport

### Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### IATA

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### IMDG

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### ADR

Non réglementées comme étant des marchandises dangereuses.

### Autres informations

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux par le ministère américain du transport (DOT), l'association du transport aérien international (IATA), l'accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), le code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) et les réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses (RID).

## Section 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications**

N'est pas listé.

**Règlement (CE) n° 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II**

N'est pas listé.

**Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA**

N'est pas listé.

#### **Autorisations**

**Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIV, Substances soumises à autorisation**

N'est pas listé.

#### **Restrictions d'utilisation**

**Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications**

N'est pas listé.

**Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail**

Non réglementé.

#### **Autres réglementations UE**

**Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, et ses modifications**

N'est pas listé.

#### **Autres réglementations**

Toutes les substances chimiques contenues dans ce produit HP ont été notifiées ou sont exemptes de notification en vertu des lois relatives à la notification des substances chimiques dans les pays suivants : US(TSCA), EU (EINECS/ELINCS), Suisse, Canada (DSL/NDSL), Australie, Japon, Philippines, Corée du Sud, Nouvelle Zélande et Chine.

#### **Autres informations**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux dispositions de la réglementation (UE) 2015/830. Classification conforme à la réglementation (CE) n° 1272/2008 modifiée.

#### **Réglementations nationales**

Non disponible.

**Suisse. Tableaux 1A-3B des substances soumises à OCPCh, Ordonnance sur le contrôle des produits chimiques utilisables à des fins civiles et militaires (OCPCh)**

N'est pas listé.

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Se référer au document SUMI ou GEIS ci-joint, le cas échéant.

---

## **Section 16: Autres informations**

#### **Références**

Règlement (CE) No 1907/2006 du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions d'utilisation des produits chimiques (Règlement REACH) et instituant une Agence européenne des produits chimiques.

Règlement (UE) 2015/830 du 28 mai 2015 modifiant le Règlement (CE) No 1907/2006.

Règlement (CE) No 1272/2008 du 16 décembre 2008 concernant la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, tel qu'amendé (Règlement CLP).

#### **Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange**

La classification au titre des risques envers la santé et l'environnement est dérivée d'une combinaison de méthodes de calcul et de données d'essai, le cas échéant.

#### **Le texte des mentions H des sections 2 à 15 n'est reproduit que partiellement**

Aucun(e).

**Informations relatives à la révision**  
**Informations de formation**  
**Avis de non-responsabilité**

1. Product and Company Identification: Nom commercial alternatif

Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau.

**CLAUDE DE NON RESPONSABILITE** - La présente fiche de données de sécurité est fournie gratuitement aux clients de Hewlett-Packard. Les données y figurant sont les plus récentes connues de Hewlett-Packard au moment de la préparation de la fiche de données de sécurité et sont supposées exactes. Elles ne garantissent en aucun cas les propriétés spécifiques des produits tels qu'ils sont décrits, ni leur adéquation à une application particulière. La présente fiche de données de sécurité a été élaborée conformément aux conditions requises relativement à, et par conséquent, il se peut qu'elle ne soit pas conforme aux normes établies par d'autres pays. J18 8

Cette fiche de données de sécurité est destinée à transmettre des informations sur les encres HP (toners) fournies avec les fournitures d'encre HP (toner) authentiques. Si notre fiche de données de sécurité vous a été fournie avec une fourniture rechargée, reconditionnée, compatible ou autre, qui n'est pas authentique HP, veuillez noter que les informations contenues dans ce document ne sont pas destinées à fournir des informations sur ces produits. Il peut y avoir des différences importantes entre les informations contenues dans ce document et les informations de sécurité pour le produit que vous avez acheté. Veuillez contacter le vendeur des fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles pour obtenir des informations pertinentes, y compris des informations sur les équipements de protection individuelle, les risques d'exposition et les consignes de sécurité. HP n'accepte pas les fournitures rechargées, reconditionnées ou compatibles dans nos programmes de recyclage.

**Explication des abréviations**

<b>ACGIH (États-Unis)</b>	Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service (Service américain d'enregistrement des produits chimiques)
<b>CERCLA</b>	Loi sur la responsabilité et l'indemnisation globale en matière d'intervention environnementale
<b>CFR</b>	Code des Régulations Fédérales
<b>COC</b>	Tasse Ouverte De Cleveland
<b>Ministère des transports des États-Unis (Department of Transportation, DOT)</b>	Ministère des Transports
<b>EPCRA</b>	Emergency Planning and Community Right-to-Know Act (SARA ou Loi sur la Planification des Urgences et le Droit de la Population à l'Information)
<b>IARC</b>	Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer
<b>NIOSH</b>	Institut national pour la sécurité et la santé au travail
<b>NTP</b>	Programme National de Toxicologie
<b>OSHA</b>	Administration de la sécurité et de la santé au travail
<b>PEL limite d'exposition autorisée</b>	Limite d'Exposition Admise
<b>RCRA</b>	Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la Conservation et la Récupération des Ressources)
<b>REC</b>	Recommandé
<b>REL</b>	Limite d'Exposition Recommandée
<b>SARA</b>	Superfund Amendments and Reauthorization Act (amendements et révision de 1986 du SuperFund Act)
<b>STEL limite d'exposition à court terme</b>	Limite d'exposition à court terme
<b>TCLP : &lt;value&gt;</b>	Caractéristiques de toxicité Procédure de lixiviation
<b>Vle</b>	Seuil Limite
<b>TSCA</b>	Toxic Substances Control Act (Loi sur le Contrôle des Substances Toxiques)
<b>COV</b>	Composés Organiques Volatils